



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les Ministres

Paris, le **25 MAI 2021**

Nos Réf. : D-21-013138

Mesdames, Messieurs les Directeurs généraux d'agences régionales de santé,
Mesdames, Messieurs les directeurs régionaux et départementaux de l'emploi, du travail et des solidarités
Mesdames, Messieurs les directeurs de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'outre-mer

Par lettre interministérielle du 16 décembre 2020, nous vous avons fait part du report de l'entrée en vigueur du nouveau dispositif d'évaluation au 1^{er} novembre 2021 et du moratoire sur les évaluations jusqu'au 31 octobre 2021. Nous avons également annoncé qu'en cas de poursuite de la crise sanitaire, ces décalages de calendrier pourraient être prolongés.

Le contexte de crise sanitaire qui continue à fortement mobiliser les professionnels au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) rend nécessaire un nouveau report de l'entrée en vigueur du dispositif d'évaluation au-delà du 1^{er} novembre 2021.

Nous avons décidé d'une entrée en vigueur du nouveau dispositif au 1^{er} janvier 2022 afin de permettre aux ESSMS de maintenir la priorité de leur activité à l'accompagnement des personnes prises en charge et à la Haute Autorité de santé de pouvoir recourir aux ressources et compétences suffisantes pour élaborer un dispositif d'évaluation de la qualité des ESSMS ambitieux tout en répondant aux attentes du secteur.

En cohérence avec ce report, le moratoire prévu jusqu'au 31 octobre 2021 pour les évaluations prévues entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2021 est prolongé jusqu'au 31 décembre 2021 et élargi aux évaluations prévues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021.

S'agissant des ESSMS qui devaient transmettre les résultats de leur évaluation entre le 12 mars 2020 (date de début de l'état d'urgence sanitaire) et le 31 décembre 2020, ils bénéficient d'un report jusqu'au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, le projet de décret relatif au rythme des évaluations, qui sera publié en mai prochain, tiendra compte des délais nécessaires pour permettre à tous les acteurs concernés de s'appropriier le nouveau cadre de l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les présidents et directeurs, à l'assurance de toute notre considération,



Eric DUPOND-MORETTI

Olivier VERAN



Brigitte BOURGUIGNON



Sophie CLUZEL



Emmanuelle WARGON



Adrien TAQUET

